



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT**

2022



Éditorial

Les services de l'État, par la diversité de leurs interventions et le champ de leurs responsabilités, sont au cœur des problématiques qui préoccupent aujourd'hui nos concitoyens : l'adaptation au dérèglement climatique, la sécurité de tous, la cohésion sociale et la solidarité, la bataille pour le plein-emploi et la réindustrialisation, l'aménagement équilibré de notre territoire et notamment l'égalité d'accès aux soins.

2022 était une année électorale avec plusieurs scrutins : élections présidentielle, législatives, et, en fin d'année, élections professionnelles au sein des fonctions publiques.

Cette année a aussi été marquée, une nouvelle fois, par la gestion de crises : la sortie de la pandémie, la guerre en Ukraine, la crise énergétique, plusieurs épisodes climatiques exceptionnels dans notre département (gel tardif, grêle, sécheresse...). Face à ces défis, les services de l'État se sont mobilisés.

Pour garantir l'efficacité de l'État, les services s'adaptent en favorisant les expérimentations et les réponses innovantes aux projets que leur présentent les acteurs du territoire ; ils améliorent ainsi la qualité de service et la relation de confiance avec les usagers. C'est dans cet esprit que la préfecture a par exemple reçu la labellisation qual-e-pref en juillet 2022 où elle a atteint son objectif de 23 espaces France services dans notre département.

Cette démarche se veut par ailleurs pro-active, à travers la feuille de route interministérielle du préfet qui porte des projets structurants choisis et concertés, par exemple notre stratégie d'adaptation au changement climatique, priorité portée avec le conseil départemental.

Les services de l'État se veulent exemplaires et ont lancé une dynamique de services publics éco-responsable avec le projet de « cité administrative résiliente », primé au niveau national, qui est l'occasion d'appréhender ensemble les enjeux climatiques, d'accompagner les changements de comportements individuels et collectifs, d'interroger aussi notre rapport au travail.

Ce rapport d'activité a pour objet de rendre compte, sans prétendre à l'exhaustivité, de la diversité des actions menées au service de nos concitoyens dans l'Indre.

Stéphane Bredin,
Préfet de l'Indre



16:25
MAR 21 SEPT.



Sommaire

6 DATES ET FAITS MARQUANTS 2022

8 UNE COMMUNICATION DE L'ÉTAT BIEN SUIVIE SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

10 LES REFORMES PRIORITAIRES : LE PILOTAGE PAR LES RÉSULTATS, ENTRE ENJEU D'EFFICACITÉ ET EFFORT INÉDIT DE TRANSPARENCE AU NOM DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU PAR L'ADMINISTRATION AUX USAGERS

12 L'ÉTAT DANS L'ADAPTATION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

13 / Veiller à la préservation et la répartition équitable de la ressource en eau

15 / Préserver la qualité de l'environnement

16 / Développer une stratégie d'adaptation territorialisée

**ZOOM : UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT
FLASH SUR LES CONSÉQUENCES DE LA GRÊLE**

20 L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS

21 / Garantir la sécurité de chacun au quotidien

23 / Prévenir et secourir les populations

23 / S'engager contre l'insécurité routière

24 / Protéger des risques naturels, technologiques et sanitaires

26 / Réprimer la fraude

**ZOOM : LA CYBER-DÉLINQUANCE,
ENTRE PRÉVENTION ET RÉPRESSION**

30 L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ

31 / Favoriser l'insertion des plus vulnérables

31 / Faciliter l'accès au logement et à l'hébergement

32 / Accueillir et intégrer les étrangers

32 / Soutenir la vie associative, culturelle et sportive

33 / Œuvrer pour l'égalité

ZOOM : L'ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

38 L'ÉTAT DANS LE COMBAT POUR LE PLEIN-EMPLOI ET LA RÉINDUSTRIALISATION

39 / Informer les entreprises et les salariés

39 / Protéger les droits des travailleurs

40 / Soutenir la reprise économique

41 / Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

42 / Défendre le monde agricole

**ZOOM : LE CODEVE, OUTIL POUR RÉPONDRE AUX
DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT**

46 L'ÉTAT POUR UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

47 / Améliorer l'accès de tous aux services publics

48 / Soutenir les initiatives des collectivités territoriales

50 / Améliorer le cadre de vie

52 / Développer notre mix énergétique renouvelable

**ZOOM : LA RUR@LINETTE, UNE FRANCE SERVICES
MOBILE ADAPTÉE AUX BESOINS DU TERRITOIRE**

56 L'ÉTAT, DES ÉQUIPES AU SERVICE DE TOUS

Dates & faits marquants 2022

JANVIER

- 01 /** (janvier à décembre) labellisation de 10 nouvelles France services à Ardentes, Ecueillé, Eguzon-Chantôme, Sainte-Sévère, Châteauroux (quartier Saint-Jean), Levroux, Villedieu-sur-Indre, Déols, Issoudun et le bus itinérant « La Rur@linette »
- 10 /** signature du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) du pays de La Châtre-en-Berry
- 25 /** premier comité pilotage « Stratégie Climat 36 », stratégie d'adaptation territorialisée au changement climatique

FÉVRIER

- 25 /** forum de l'aide à domicile, à Ardentes, à destination des élus locaux et de l'ensemble des acteurs du secteur

MARS

- 08 /** remise de prix « Non au sexisme » au collège des Ménigouttes (Le Blanc)
- 16 /** accueil des premiers déplacés ukrainiens à l'AFPA de Châteauroux

AVRIL

- 10 et 24 /** élection présidentielle

MAI

- 02 /** présentation officielle de la Renault Alpine A110 du groupement de gendarmerie départemental

JUIN

- 12 et 19 /** élections législatives
- 12 au 24 /** accueil de 102 jeunes du service national universel (SNU)

JUILLET

- 02 /** inauguration du hangar aéronautique de la région Centre-Val de Loire à l'aéroport de Châteauroux-Déols
- 03 au 15 /** accueil de 99 jeunes du SNU
- 12 /** annonce de l'organisation des épreuves de tir sportif des Jeux olympiques et paralympiques à Châteauroux, sur le site du centre national de tir sportif (CNTS)
- 13 /** lancement à Mézières-en-Brenne de l'expérimentation de la première navette autonome en zone rurale
- 19 /** labellisation Qual-e-pref de la préfecture de l'Indre (pour 3 ans)

AOÛT

23 / visite officielle de M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports sur le thème de mobilité en zone rurale

SEPTEMBRE

05 / inauguration des 17 premiers sites de couverture 4G multi-opérateurs déployés dans l'Indre dans le cadre du « New Deal mobile », à La Berthenoux

13 / visite officielle de Mme Dominique Faure, secrétaire d'État chargée de la ruralité sur le thème de l'attractivité des territoires ruraux et le savoir-faire entrepreneurial (« Big Tour »)

16 / remise à l'Assemblée nationale du premier prix des « services publics écoresponsables » pour le projet « Face au défi du changement climatique, une cité administrative résiliente dans un département rural, dans l'Indre »

23 / premier comité de pilotage pour l'organisation des JO à Châteauroux

27 / formation de 230 élus dans le cadre de la « Stratégie Climat 36 »

OCTOBRE

13 / accompagnement des pénuries en carburant

26 / accueil de la première promotion des cadets de la gendarmerie de l'Indre

NOVEMBRE

25 / village des associations dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes (parc Balsan)

25 / Conseil national de la refondation pour la santé à Châteauroux

DÉCEMBRE

17 / élection Miss France 2023 au MACH 36

01 au 31 / signature des conventions Petites Villes de Demain valant Opérations de revitalisation du territoire pour les communes d'Argenton-sur-Creuse, Eguzon-Chantôme et Saint-Gaultier, Levroux et Châtillon-sur-Indre

Une communication de l'État bien suivie sur internet et les réseaux sociaux



Le site internet de la préfecture comptabilise 551 250 visites, soit une hausse de 11,2 % par rapport à 2021 (495 664 visites), qui se confirme depuis 3 ans (300 000 visites en 2019) : le développement des démarches en ligne, la communication sur l'actualité majeure en sont les principales raisons.

2022 a été une année intense avec une forte présence des services de l'État sur les réseaux sociaux : 380 tweets, 403 articles Facebook, plus de 5 500 photos valorisées.

Le post Facebook le plus partagé est celui donnant la liste des stations-service avec files ou créneaux réservés aux véhicules prioritaires au moment des pénuries en carburant en octobre 2022 avec près de 600 partages.

Préfet de l'Indre ✓

Publié par Aline Carrat · 13 octobre 2022 · 🌐

...

Afin de permettre aux services d'intérêt général, de soin ou de secours aux personnes, de satisfaire leurs besoins en carburant, le préfet, en concertation avec les gérants des stations-service, met en place des créneaux réservés ou des files prioritaires pour les véhicules de service, selon les stations. Définie dans un souci de maillage de l'ensemble du territoire, la liste des stations-service concernées sera publiée et régulièrement actualisée sur le site Internet de la p...
Voir plus

Les stations-service avec accès dédié pour les véhicules prioritaires :

Commune	Enseigne	GO	SP 95	SP 98	Condition d'accès
Arrondissement de Châteauroux					
Saint Maur	Leclerc Cap Sud	X	X	X	Créneau réservé le 13/10 14h - 16h
Arrondissement d'Issoudun					
Issoudun	Leclerc	X	X	X	File réservée le 13/10 en continu
Saint Aoustrille	Elan (Total)	X	X	X	File réservée le 13/10 en continu
Arrondissement du Blanc					
Le Blanc	Leclerc	X	X	X	File réservée le 13/10 en continu
Arrondissement La Châtre					
La Châtre	Total	X	X	X	File réservée le 13/10 en continu

👍👤 179

173 commentaires 579 partages

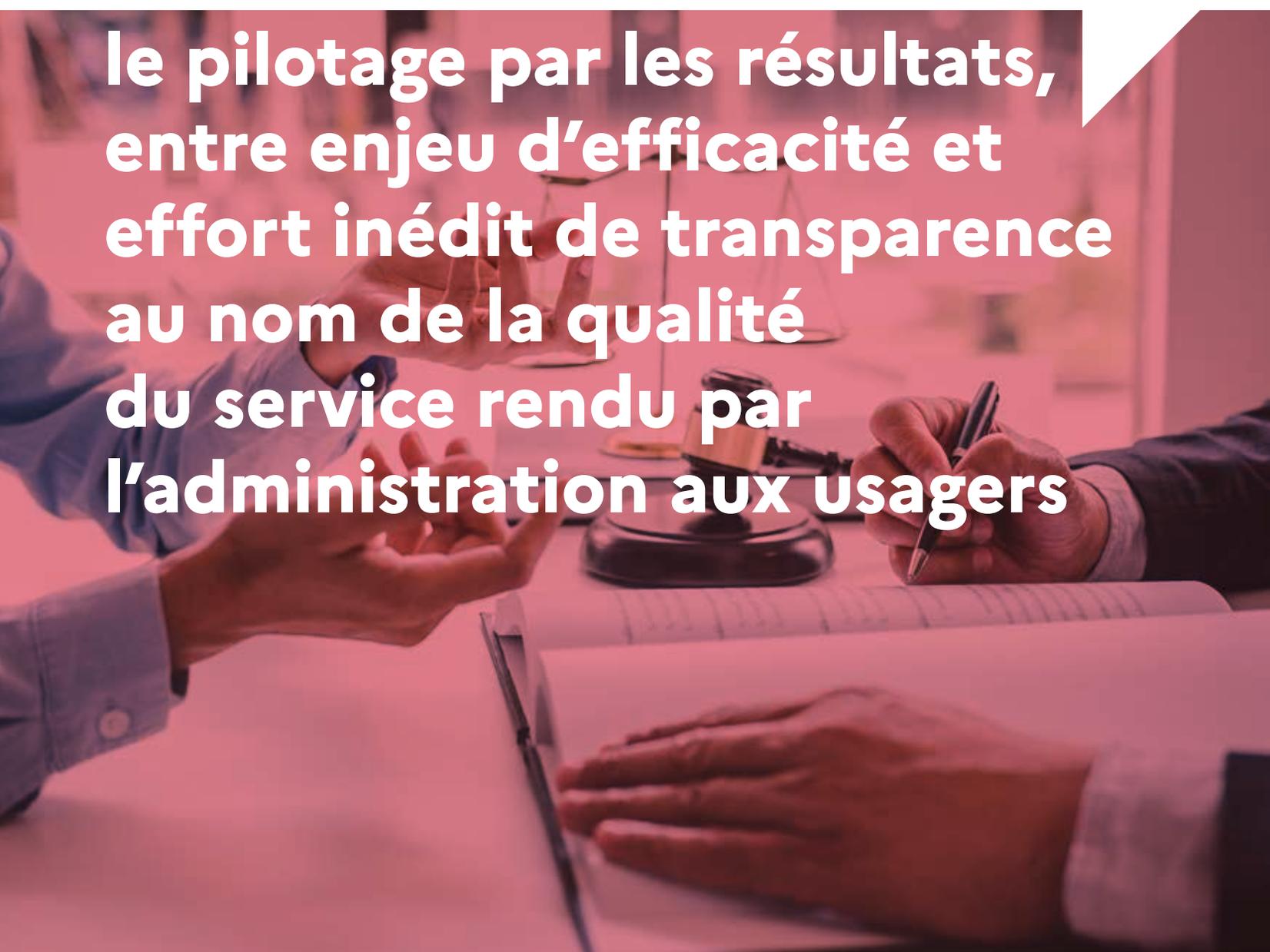
👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager

LES RÉFORMES PRIORITAIRES :

le pilotage par les résultats,
entre enjeu d'efficacité et
effort inédit de transparence
au nom de la qualité
du service rendu par
l'administration aux usagers



Pour chaque réforme prioritaire mise en œuvre au service des usagers dans les domaines essentiels du quotidien (transition écologique, emploi/économie, santé, famille/handicap, éducation, sécurité, logement, culture...), un objectif précis à atteindre d'ici la fin de l'année 2022 tant au niveau national qu'aux niveaux régional et départemental, a été fixé.

Les résultats sont mis à disposition de tous à travers le « baromètre des résultats de l'action publique », consultable depuis janvier 2021 sur le site

du Gouvernement et accessible en données ouvertes sur data.gouv.fr. Le taux d'avancement de chaque réforme est mis en avant, il calcule la progression obtenue au regard de la situation passée et des objectifs à atteindre.

À l'instar des feuilles de route ministérielles, chaque préfet de département dispose d'une feuille de route fixée par la Première ministre pour mettre en œuvre les politiques publiques prioritaires adaptées aux enjeux du territoire.

Dans l'Indre, 14 réformes prioritaires (RP) et 2 projets structurants (PS) ont été identifiés pour structurer l'action des services de l'État :

14 RÉFORMES PRIORITAIRES AVEC UN TAUX D'AVANCEMENT MOYEN DE 82 %

- déployer le « plan vélo » (ci-contre l'extrait du Baromètre des résultats de l'action publique),
- mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique et mieux lutter contre le gaspillage,
- lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain,
- garantir 50 % de produits bio, de qualité ou durables dans la restauration collective,
- offrir un logement aux sans-abris (« Logement d'abord »),
- améliorer et développer l'offre de logements adaptés aux personnes âgées,
- déployer le plan « 1 jeune, 1 solution »,
- pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique,
- assurer la montée en charge du service national universel (SNU),
- limiter les classes à 24 en grande section, CP et CE1,
- doubler le nombre de structures de soins coordonnés,
- lutter contre les violences faites aux femmes,
- renforcer la sécurité du quotidien,
- déployer l'offre France services sur tout le territoire.

2 PROJETS STRUCTURANTS

- développer les énergies renouvelables,
- élaborer une stratégie d'adaptation au réchauffement climatique.



Même si au sein d'un département à taille humaine, les partenaires publics et privés se connaissent bien et les adaptations se font rapidement au service de la population et de l'ensemble des acteurs, les problématiques sont réelles en milieu rural : mobilité, isolement, démographie médicale, niveau de qualification, offre de travail, zone intermédiaire... Toutefois, notre département dispose aussi d'atouts forts : maillage des partenaires, bonne résilience de notre agriculture et de nos territoires d'industrie, finances locales saines et capacité d'investissement des collectivités, engagement fort dans la « Stratégie climat 36 »... La période 2023-2027 devra renforcer encore l'efficacité de l'action publique et l'exécution des politiques publiques jusqu'au dernier kilomètre.

L'État dans l'adaptation

au dérèglement
climatique



Veiller à la préservation et la répartition de la ressource en eau

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle météorologique et hydrologique.

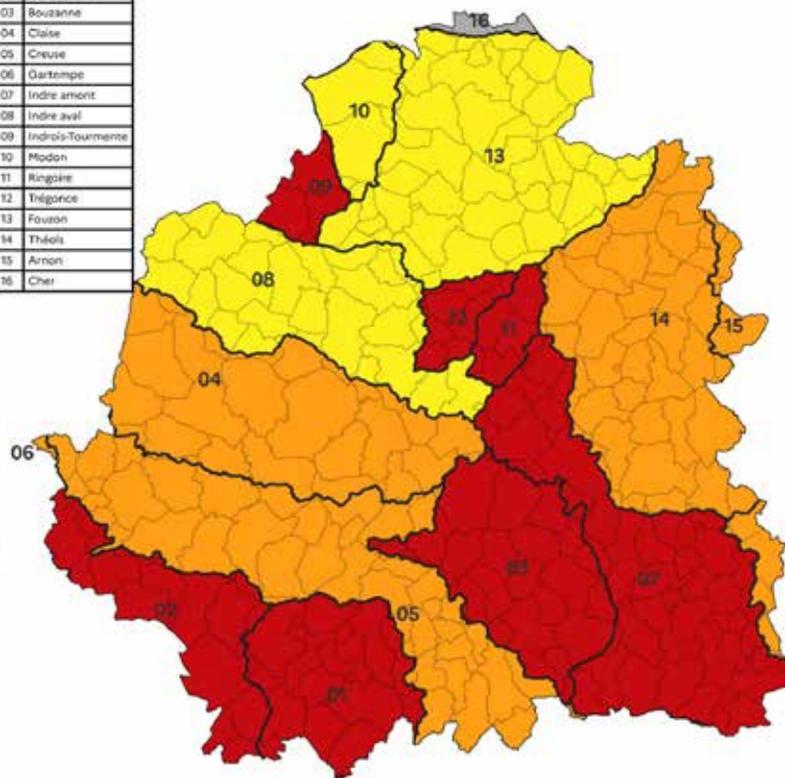
À la différence de 2021 au cours de laquelle la pluviométrie avoisinait 800 mm, les précipitations de 2022 ont peine à dépasser 600 mm. Par ailleurs, 2022 est l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le territoire métropolitain depuis le début des relevés en 1900.

Plusieurs pics de chaleur excédant les 35°C ont été ressentis pendant l'été, même si les nuits plus fraîches ont permis d'éviter des périodes de canicule durable. Ces conditions météorologiques ont eu un fort impact sur le débit des rivières, qui est resté anormalement bas tout au long de l'année, et sur le niveau des nappes phréatiques, dont la recharge ne s'est amorcée que mi-décembre.

Avec le changement climatique et les sécheresses qui s'aggravent ces dernières années, la DDT a finalisé courant juin 2022 un projet de refonte de l'arrêté cadre qui définit les mesures à prendre face aux situations de sécheresse en créant un dialogue local constructif et apaisé autour des enjeux : besoins, disponibilités et équilibres à préserver.

SITUATION DES BASSINS VERSANTS 2022
HORS GESTION VOLUMÉTRIQUE

N°	Bassin versant
01	Anglin amont
02	Anglin aval
03	Bouzanne
04	Claise
05	Creuse
06	Gartempe
07	Indre amont
08	Indre aval
09	Indrois-Touraine
10	Modon
11	Ringsire
12	Trigance
13	Fouzon
14	Théolis
15	Arnon
16	Cher



Quinze arrêtés de restrictions des usages de l'eau ont été publiés entre le mois d'avril et la fin de l'année 2022, dont un arrêté spécifique de limitation des usages sur le secteur de Buzançais afin de prévenir une rupture d'alimentation en eau potable. En période de restrictions des usages de l'eau, les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, agriculteurs) ont la possibilité de solliciter une dérogation pour utiliser la ressource accordée ou non par arrêté préfectoral : au total, 73 demandes de dérogations ont été reçues et 32 ont été accordées.

Dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (SDAGE LB) 2022 – 2027, 202 mesures concernent le

département de l'Indre afin d'améliorer l'état écologique des masses d'eau.

Sous le pilotage de la MISEN (mission inter-services de l'eau et de la nature), les services de l'État ont organisé une journée de contrôle multi-thématiques commune sur le secteur de la Bouzanne le 22 juin 2022. Cette journée a été l'occasion de faire un focus sur l'ensemble des contrôles que les services de l'État peuvent mener en lien avec la préservation de la ressource en eau. Sous la direction du secrétaire général de la préfecture et du parquet, les services ont réalisé des contrôles de police administrative et judiciaire ; ils ont également apporté conseil et accompagnement. Sur 20 contrôles effectués, 2 ont relevé des non conformités.



Préserver la qualité de notre environnement

L'objectif de la stratégie portée par le Gouvernement est de couvrir 30 % du territoire par des aires protégées, dont 10 % sous protection forte : l'Indre contribuera à sa mesure à l'atteinte de cet objectif. Une démarche d'explication du processus de labellisation et de recherche de sites potentiels pouvant entrer dans la stratégie aire protégée a été engagée. Les niveaux de protection ainsi que les mesures de gestion sont à déterminer pour faire croiser au mieux les intérêts du milieu et les activités sur les sites concernés. Ce dispositif doit concourir, avec d'autres, à la protection de la biodiversité.



Pour préserver les espaces et les espèces contre les atteintes à l'environnement, un outil est essentiel : les aires protégées.

Le suivi des espèces est réalisé au cas par cas en fonction des projets et de leur impact sur les espèces protégées. L'année 2022 a été marquée par la campagne de renouvellement des autorisations de tir pour le grand cormoran, espèce protégée qui occasionne des dégâts importants aux piscicultures des étangs de la Brenne. Les destructions sont très encadrées avec des quotas attribués à chaque département pour trois ans et des autorisations de tir nominatives pour les propriétaires d'étangs concernés ; 54 autorisations de tirs ont été délivrées pour la période 2022-2025.

Le suivi des milieux s'effectue notamment par le prisme Natura 2000, sur quelques grands territoires comme la Brenne, la vallée de l'Indre, le plateau de Chabris. Au total, ces sites couvrent une superficie de 74 858 ha, soit 11 % du département. En 2022, 17 dossiers d'évaluation des incidences de projets en zone Natura 2000 ont été déposés, moyen pour les porteurs de projets de réfléchir et de mettre en œuvre le principe « éviter, réduire, compenser ». L'extension de 24 hectares de la réserve naturelle nationale de Chérine a été concrétisée par décret le 28 décembre 2022.

Développer une stratégie d'adaptation territorialisée

Face au défi du changement climatique, la Préfecture, la DDT, l'ADEME et le département de l'Indre pilotent conjointement depuis 2021 une démarche intitulée « Stratégie Climat 36 ».

Trois objectifs principaux sont poursuivis : mieux connaître et mesurer les effets du changement climatique sur notre territoire ; former et informer les partenaires aux enjeux du dérèglement climatique ; mobiliser largement (élus, acteurs économiques, associations, citoyens...) pour créer une stratégie d'adaptation territorialisée face à cet enjeu majeur. Cette action embarque également l'ensemble des services de l'État pour s'engager vers la neutralité carbone.

Le 27 septembre 2022, 230 élus locaux du département ont ainsi été formés aux enjeux du changement climatique à Châteauroux. Cette formation a été construite avec Météo France et l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), point focal du GIEC pour la France, dans le cadre du deuxième plan national d'adaptation au changement climatique.

Le 16 septembre 2022, à l'Assemblée nationale, les services de l'État de l'Indre ont reçu le premier prix de l'appel à projets « services publics écoresponsables » en portant la candidature « Face au défi du changement climatique, une cité administrative résiliente dans un département rural, dans l'Indre ». Ce projet engagé en 2022, s'inscrit dans une démarche d'État exemplaire et comporte deux volets : une phase de conception d'aménagements sur la cité administrative, intégrant les enjeux de la transition écologique (déchets, mobilité, énergie, alimentation durable, ressource en eau, îlot de chaleur urbain et biodiversité) et une phase de sensibilisation des agents aux enjeux du changement climatique, via la fresque du climat et un cycle de conférences thématiques.

Dès décembre 2022, 250 agents des 14 administrations qui occupent la cité administrative ont participé à un atelier « fresque du climat » afin de comprendre l'essentiel des enjeux du dérèglement climatique.

Chiffres clés 2022



15
ARRÊTÉS
de restriction des usages
de l'eau



11%
du territoire départemental
en zone Natura 2000



230
ÉLUS LOCAUX

formés aux enjeux du changement
climatique « Stratégie Climat 36 » et

20 AMBASSADEURS
climat cité administrative
résiliente



1,4 M€

DE FONDS D'URGENCE
pour les exploitations agricoles
(mission flash grêle)



+ DE

15 000
LOGEMENTS SINISTRÉS
déclarés suite aux intempéries (grêle)

ZOOM SUR...

Une mission d'accompagnement flash sur les conséquences de la grêle

L'Indre a essuyé trois épisodes de grêle successifs, les 22 mai, 4 juin et 19 juin 2022. Un sous-préfet en charge des intempéries a été désigné pour le département.

Son action a permis de soutenir l'ensemble des sinistrés (entreprises, particuliers, agriculteurs, commerçants...), d'être en contact direct avec les maires, de France assureurs, de la fédération des sociétés de l'expertise et la fédération du bâtiment. Le traitement des signalements, le suivi de la chaîne assurantielle, l'accompagnement à l'accélération des travaux, le soutien concernant la gestion des couvertures amiantées ont constitué le quotidien du sous-préfet jusqu'à la fin 2022, bien au-delà des compétences de l'Etat dans le suivi d'un tel événement. Les dégâts étaient importants : 11 000 sinistrés déclarés, 5 000 logements sociaux bâchés, 9 concessions automobiles et un millier d'exploitations agricoles impactées.

Sur l'agglomération de Châteauroux, l'inspection des installations classées a instruit et accompagné la demande de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour la **prise en charge des déchets de plaques d'amiante ciment des particuliers à la déchetterie de Déols.**

L'action de l'inspection du travail a aussi été marquée par ces conséquences des épisodes de grêle : de nombreuses interventions ont visé à prévenir les risques liés à l'amiante et/ou aux chutes de hauteur. À titre d'illustration, le nombre

de décisions d'arrêt de travaux en cas de risque de chute de hauteur a plus que doublé, passant de 21 en 2021 à 52 en 2022.

Plus de 80 communes ont été touchées, avec des destructions parfois complètes de cultures sur certains secteurs, de bâtiments d'élevage ou de stockage. La réponse de l'État a été rapide et à la hauteur des enjeux pour le territoire :

- une reconnaissance de cas de force majeure obtenue rapidement après les événements pour sécuriser le revenu des exploitants touchés,
- la mise en place de dérogations relatives à l'application de la directive nitrate pour concilier exigence environnementale et préparation des cultures de la campagne 2023, compte tenu des résidus laissés sur place à la suite des destructions des cultures par la grêle,
- le déblocage d'un fonds d'urgence de 1,4 M€ à la suite de la mission flash grêle qui a bénéficié à 177 exploitations,
- la mise en place d'un dégrèvement de la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) pour les exploitations situées dans le périmètre de reconnaissance des épisodes de grêle.



L'État garant de la sécurité de tous



Garantir la sécurité de chacun au quotidien

La délinquance est en légère hausse en 2022 par rapport à 2021 dans le département : + 6,39 % en zone police et + 3,6 % en zone gendarmerie.

Les atteintes aux biens ont plus augmenté sur l'ensemble du département de l'Indre que les atteintes aux personnes en raison de la progression des dégradations de biens, des vols par effraction, et liés à l'automobile et aux deux roues. Comme en 2021, cette hausse devra s'analyser sur le long terme après la rupture de l'année 2020 due aux confinements.

L'Indre développe la police de sécurité du quotidien : la présence des forces de l'ordre sur la voie publique et le contact avec la population sont en constante augmentation.

Au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), l'État a accompagné 14 projets à hauteur de 107 k€ en 2022 dont 58 k€ au titre de la prévention de la délinquance, 10 k€ en faveur de la prévention de la radicalisation et 39 k€ pour la sécurisation des établissements scolaires et la mise en place de systèmes de vidéo-protection.



Une attention particulière est portée aux publics vulnérables : mineurs, personnes âgées, victimes de discrimination ou de violences intrafamiliales. En 2022, une nouvelle unité a été créée : la maison de protection des familles (MPF) pour renforcer l'action des brigades de gendarmerie sur le plan de la prévention et de l'investigation judiciaire.

Fort d'un réseau d'une quarantaine de partenaires signataires du protocole départemental et impliqués dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, l'Indre n'a connu aucun féminicide depuis 2021.

En 2022, les actions menées contre les violences faites aux femmes sont nombreuses :

- ouverture d'une nouvelle permanence avec une psychologue à Châteauroux (58 rendez-vous pour accompagner 11 femmes),
- 12 bracelets anti-rapprochement attribués par le tribunal judiciaire,
- 3 postes à mi-temps d'intervenants sociaux ouverts

en commissariat et gendarmerie à Châteauroux, Issoudun et Le Blanc,

- une nouvelle place en hébergement d'urgence, qui porte à 15 le nombre de places proposées spécifiquement aux femmes victimes de violence,
- parution régulière des numéros utiles dans la presse locale ainsi qu'une action d'information grand public des actions menées autour du 25 novembre,

L'instance opérationnelle de suivi des situations individuelles (COVIF) s'est réunie 6 fois en 2022 pour accroître la protection des femmes victimes de violences et améliorer la coordination des services d'accompagnement.

Une opération nationale spéciale d'abandon simplifié d'armes a été organisée du 25 novembre au 2 décembre 2022. 781 armes et 8 500 munitions ont été abandonnées dans le département. La création d'un compte personnel avant le 1er juillet 2023 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir des armes au-delà de cette date.



Prévenir et secourir les populations

En 2022, les 1 250 sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Indre ont traité 57 500 appels (+ 16 % par rapport à 2021).

Ils ont réalisé 16 200 interventions et 23 500 sorties d'engins, soit une activité en hausse respectivement de 8 % (hors intempérie orages/grêles du 22 mai) et de 5 % par rapport à 2021.

Le secours à personne représente 74 % des interventions. Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour 960 accidents sur la voie publique, 1 400 incendies et 3 000 opérations diverses dont 2 000 pour la protection des personnes et des biens (intempéries de mai et juin, rupture d'eau potable en juin). **11 000 victimes ont été prises en charge par les sapeurs-pompiers au cours de cette année.**

S'engager contre l'insécurité routière

Dans l'Indre, on déplore 100 accidents de la route en 2022 (74 en zone gendarmerie et 26 en zone police) concernant 130 personnes (19 tuées et 111 blessées).

Les données sont comparables à celles d'avant la pandémie sans atteindre toutefois le nombre constaté en 2019 (- 47 accidents corporels entre 2019 et 2022).

Le nombre total des infractions relevées en 2022 par les radars fixes est de 49 890 (soit + 1, 28 % par rapport à 2021).

La lutte contre l'insécurité routière est une priorité nationale et locale : la vitesse excessive, les conduites sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants sont les principales causes d'accident sur les routes indriennes.

La mobilisation contre l'insécurité routière nécessite également la prise en compte des nouvelles mobilités (vélos et trottinettes électriques principalement) qui constituent un nouvel enjeu de partage de la route.

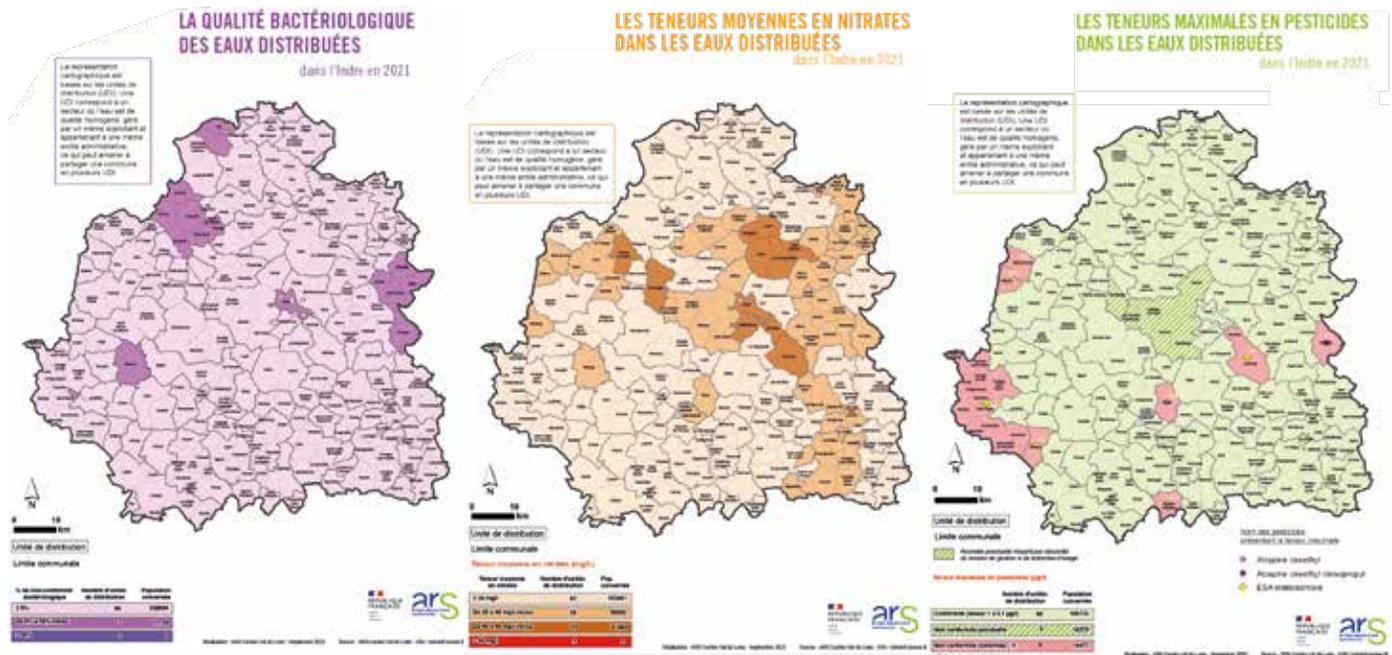
De nombreuses actions de prévention et d'éducation participent également à la lutte contre l'insécurité routière : opérations « semaine de la sécurité routière », « route des vacances », « reprise de guidon », « village motos », « 10 de conduite », « cyclistes brillez »...



Protéger des risques naturels, technologiques et sanitaires

Le bilan 2021 de la qualité de l'eau potable pour la région Centre Val de Loire a été publié en novembre 2022. Il révèle globalement, pour l'Indre, une eau destinée à la consommation humaine de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Les principales cartes de qualité bactériologique et physico-chimique, par unités de distribution (zones de distribution où la qualité de l'eau est considérée comme homogène), sont reprises ci-dessous :



Depuis l'avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) du 30 septembre 2022, qui classe le métabolite ESA-métolachlore,

comme non pertinent, seules deux unités de distribution sont désormais non conformes sur le paramètre « pesticides » dans le département de l'Indre soit 2 communes (1 150 habitants).

Concernant l'habitat insalubre, l'ARS a diligenté 21 contrôles dans des logements sur des plaintes ou des signalements. Ces contrôles ont conduit à différentes mesures de gestion : conciliation avec le propriétaire, information de la mairie pour non-respect des dispositions du règlement sanitaire départemental (RSD) ou prise d'arrêtés préfectoraux d'insalubrité selon une procédure urgente (5) ou ordinaire (2).

Au niveau des espèces végétales à risque, juillet 2022 a été marqué par la prise d'un arrêté préfectoral portant lutte contre l'ambrosie et la berce du Caucase. La lutte contre la prolifération des espèces végétales nuisibles est une priorité car ce sont des plantes hautement allergisantes pour l'homme. Dans l'Indre, la présence de l'ambrosie sur plusieurs communes est avérée et a fait l'objet de plusieurs signalements depuis 2021. Des actions de formation, d'information et de lutte contre la prolifération sont en cours.

Après trois incendies majeurs en 2019 (1 500 hectares de forêts et terres brûlés), un groupe de travail inter-services piloté par la préfecture s'est constitué pour organiser la prévention des feux de forêt et de lande et anticiper les dispositions à prendre dès lors que le risque incendie est élevé. La première activation du dispositif a eu lieu à l'été 2022 lors de deux épisodes de fortes chaleurs, pendant lesquels le risque de départ de feu était très important. Le niveau 2 sur 3 a été déclenché, il interdit notamment les activités forestières et l'usage de matériel ou engins routiers pouvant être à l'origine d'un départ de feu par échauffement entre 13h et 20h et autorise les activités agricoles sous réserve de disposer d'un dispositif anti-

incendie à proximité. En parallèle l'information a été diffusée à tous les partenaires concernés et les services du SDIS se sont pré-positionnés en astreinte dans chaque caserne afin de pouvoir répondre le plus rapidement possible en cas d'alerte. Lors de ces deux épisodes, aucun incendie majeur n'a été déploré.

Les sapeurs-pompiers de l'Indre se sont fortement impliqués dans la réponse opérationnelle nationale pour faire face aux nombreux feux de forêt sur le territoire métropolitain : 130 sapeurs-pompiers du SDIS 36 ont été engagés l'été 2022 pour couvrir 14 missions extra-départementales (Gard, Gironde, Charente, Finistère, Sarthe, Morbihan), signe de la reconnaissance de l'expertise acquise par le GIFF Berry en matière de lutte contre les feux de forêt.

Sur le plan hydrologique, aucune crue notable n'a été relevée sur les cours d'eau du département. Après un hiver 2021-2022 et un printemps particulièrement secs, c'est même plutôt une situation d'étiage marqué qui a prédominé (moins sévère que 2019). Un assec a ainsi été constaté sur la station de Déols, sur la Ringoire. Des travaux ont été réalisés par la DREAL Centre-Val de Loire sur le réseau de mesure hydrométrique pour améliorer le suivi des rivières, en étiage comme en crue, dans le Boischaut nord. Une nouvelle station a notamment été mise en place sur le Fouzon à Dunle-Poëlier. Une étude pour la création d'une station sur le Modon a été réalisée. 2022 a également été l'occasion de systématiser la fourniture d'éléments hydrologiques à Météo-France permettant de préciser l'état d'humidité des bassins versants et ainsi améliorer la pertinence de la vigilance pluie-inondation.

L'activité des ICPE suivie par la DREAL, la DDETSPP et le bureau de l'environnement de la préfecture, a été soutenue en 2022 avec le dépôt de 8 enquêtes publiques et 22 dossiers de demandes d'autorisation environnementale :

- 13 projets éoliens : un parc a été autorisé à Diou, un projet rejeté à Beaulieu et deux projets refusés à Mouhet et Orsennes,
- 1 projet de carrières à Faverolles et 1 autorisation de renouvellement et d'extension à Villedieu-sur-Indre,
- 2 projets industriels à Montierchaume et Saint-Gaultier,
- 3 projets agricoles : l'extension d'un élevage canin à Heugnes, d'une porcherie à Feusines-Pérassay et d'un silo de céréales à Cléré-du-Bois,
- 1 concernant les déchets à Le Blanc,
- 1 projet de méthanisation à Lucay-le-Mâle.

En complément, 3 dossiers soumis à enregistrement ont été déposés (agricole, industrie et méthanisation), 4 décisions prises (1 déchet, 1 agricole et 2 industrie), 4 consultations publiques organisées et 165 dossiers de déclaration instruits.

Les services de l'État se préparent depuis l'automne 2022 à l'éventualité de délestage électrique et gaz avec un risque de rupture d'approvisionnement en énergie pendant les périodes de forte demande. Une liste des secteurs prioritaires non-délestables a été définie pour l'électricité et un exercice de crise national a été décliné afin de préparer les services opérationnels à cet événement. Ce travail sera utile pour l'hiver 2023-2024.

Réprimer la fraude

L'activité de la DDETSPP s'est articulée autour de la protection économique du consommateur et de la sécurité alimentaire et non-alimentaire.

En 2022, 323 visites ont été réalisées par le service de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (CCRF) soit + 37 % par rapport à 2021.

La période d'inflation caractérisée par une forte augmentation des prix pour un certain nombre de biens intermédiaires et de consommation, a nécessité des contrôles très ciblés sur les carburants soumis au dispositif d'aide gouvernemental et de réduction des quantités de produits vendus en conservant le même emballage qui trompe le consommateur.

161 inspections ont été effectuées sur l'année par les services de la DDETSPP au titre de la sécurité des aliments. Il est constaté une multiplication de la gestion des dossiers en relation avec la santé animale (salmonelles en élevage de poules pondeuses, influenza aviaire...).

Chiffres clés 2022



16 200

interventions du SDIS



100

ACCIDENTS de la route



781

ARMES et

8 500

MUNITIONS
abandonnées



15

arrêtés de restriction
des usages de l'eau



21

DEMANDES
d'autorisation environnementale
déposées



161

INSPECTIONS
effectuées au titre de la sécurité
des aliments

ZOOM SUR...

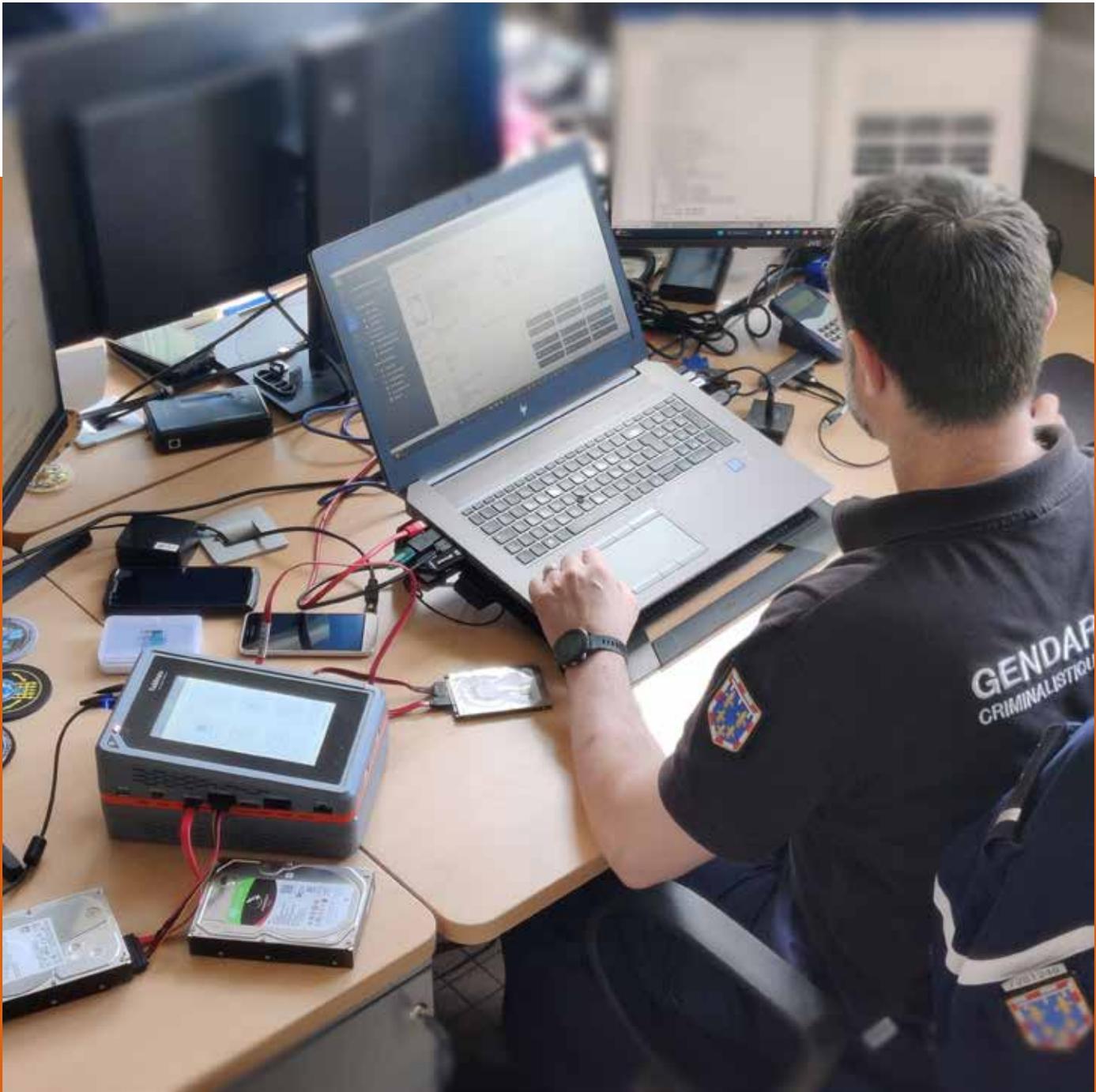
La cyber-délinquance : **prévention et répression**

Garantir la sécurité au quotidien implique de prendre en compte la délinquance dans ses nouveaux champs tel le cyber-espace.

Que ce soient les escroqueries ou les extorsions de fonds au préjudice des particuliers, des entreprises, des administrations ou des collectivités territoriales, la cyber-délinquance est une réalité dans l'Indre puisqu'en **nombre de faits elle dépasse en volume les cambriolages ou les vols de véhicules**. À titre d'exemple, la gendarmerie a enregistré 697 faits de cyber-délinquance soit 12 % de la délinquance totale en zone gendarmerie.

La gendarmerie et la police adaptent leurs organisations pour protéger les concitoyens dans leur vie numérique. Au niveau départemental, le groupement de gendarmerie s'appuie sur la section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces (SOLC) et en particulier les enquêteurs nouvelles technologies (NTECH) qui viennent en appui technique des brigades.

Un volet prévention est également développé auprès du grand public (réunions d'information à l'initiative de mairies ou d'associations), des entreprises ou établissements de santé, ou encore des collectivités territoriales auxquelles les forces de l'ordre proposent un diagnostic cyber afin d'évaluer un niveau de vulnérabilité.



L'État acteur de la cohésion

sociale et de la solidarité



Favoriser l'insertion des plus vulnérables

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, l'État a soutenu des projets à destination des publics vulnérables à hauteur de 358 956 € (+ 19,6 % par rapport à 2021) en appui du Conseil départemental pour prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE), renforcer la compétence des travailleurs sociaux et soutenir l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Dans ce même contexte, des aides exceptionnelles ont été attribuées par le commissaire à la lutte contre la pauvreté aux associations d'aide alimentaire pour aider les réfugiés ukrainiens notamment. Des actions liées au démarrage d'une boutique solidaire, de logement pour les jeunes, d'une cellule de coordination et de médiation pour les gens du voyage et d'un jardin partagé ont également pu être développées.

Comme l'année dernière, durant la période hivernale l'ouverture du chalet de la Croix Rouge et le déploiement des maraudes ont été assurés 3 soirs par semaine à Châteauroux.

Faciliter l'accès au logement et à l'hébergement

576 places d'accueil, d'hébergement et d'insertion sont déployées dans l'Indre :

- 172 places d'hébergement d'urgence (y compris les places en abris de nuit) dont 15 places dédiées à l'accueil des femmes victimes de violence,
- 68 places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

De plus, 5 072 places d'hôtel ont été prises en charge lorsque la situation l'imposait.

336 places de logements adaptés sont à disposition dans l'Indre : résidences sociales, pensions de famille, foyers des jeunes travailleurs, maisons relais, résidences accueil. En 2022, 10 places supplémentaires ont été ouvertes à La Châtre.

L'État participe aux commissions d'attribution des logements sociaux, qui ont validé en 2022 l'attribution de 280 logements du contingent préfectoral à des ménages vulnérables.

31 dossiers DALO-DAHO ont été présentés en commission de médiation dont 9 considérés comme prioritaires et urgents.

287 dossiers ont été traités en commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), ils étaient 231 en 2020 et 294 en 2021. Les locataires ont été invités systématiquement en rendez-vous en préfecture ou sous-préfectures afin qu'une proposition de relogement ou d'hébergement leur soit faite, avant toute expulsion. 196 commandements de quitter les lieux et 117 réquisitions de la force publique ont été prononcés. La commission de conciliation (CDC) a traité 21 litiges entre locataires et bailleurs.

L'État finance également, au travers d'une allocation logement temporaire spécifique, 81 places proposées sur 4 aires permanentes d'accueil des gens du voyage.

Accueillir et intégrer les étrangers

La préfecture a délivré 1 144 titres de séjour (1 148 en 2021) et en a renouvelé 2 222 (1 319 en 2021).

24 mesures d'éloignement ont été prises.

Concernant la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés, le département dispose de 406 places d'hébergement, déployées sur tout le territoire.

En prévision de la mise en place du programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés), les partenaires concourant à la politique d'intégration des réfugiés ont pu échanger sur les freins et les opportunités avec un focus sur l'emploi lié aux métiers en tension.

Soutenir la vie associative, culturelle et sportive

L'enveloppe allouée au département au titre du fonds de développement de la vie associative (FDVA) s'est élevée à 227 739 euros ; 104 associations ont bénéficié de ce soutien.

213 contrats « service civique » d'une durée moyenne de 8 mois ont été signés, principalement dans l'éducation pour tous, la solidarité et le sport.

Dans l'Indre, l'Agence nationale du sport (ANS) a attribué 1,13 M€ dans le cadre des enveloppes nationale et régionale du programme des équipements sportifs de proximité (PEP) et a financé des équipements structurants de niveau local à hauteur de 73 913 €. En 2022, un projet dans le cadre du centre de préparation des jeux (CPJ) a également été retenu (150 000 €).

Différentes autres actions en faveur du développement du sport ont été soutenues par l'ANS : aide à l'emploi sportif (150 430 €), dispositifs en faveur de la prévention des noyades (25 000 €).

L'État a également soutenu en 2022 la création de 3 micro-folies au sein de la commune de Châtillon-sur-Indre, des communautés de communes de la Marche Berrichonne et d'Écueillé-Valençay. Ces musées numériques modulables permettent aux territoires d'accéder aux collections de prestigieuses institutions culturelles nationales telles que le Louvre ou le Centre Georges Pompidou, à destination des publics scolaires comme de l'ensemble des habitants.

Œuvrer pour l'égalité

Dans le cadre de la politique de ville, 2022 se caractérise par un important travail d'évaluation des projets menés depuis 2015. Celle-ci préfigure en partie l'orientation des prochains contrats de ville, en 2024.

L'accompagnement renforcé des habitants, le développement de l'emploi, de l'économie et de la vie associative, la prise en compte de territoires fragilisés et de la transition écologique sont parmi les thèmes à retenir pour l'avenir.

À Châteauroux, la Cité Éducative, active dans les quartiers Saint-Jean/Saint-Jacques, puis Beaulieu, crée une dynamique supplémentaire à la politique de ville. Les porteurs de projet et les habitants sont davantage impliqués et soutenus pour améliorer la prise en charge des enfants et jeunes adultes de 0 à 25 ans.

À Issoudun, la nouvelle Maison solaire et solidaire, construite dans le cadre du renouvellement urbain ouvre de nouvelles perspectives aux acteurs du quartier des Bernardines.

Les effets attendus du programme de renouvellement urbain se combinent avec l'activation permanente des leviers des politiques publiques spécifiques et de droit commun, dans le but d'améliorer l'attractivité des quartiers prioritaires et la vie quotidienne de leurs habitants (cf chapitre portant sur l'aménagement).

En 2022, l'État a consacré 693 850 € (+ 22 % par rapport à 2021) de crédits spécifiques dans le cadre des 2 contrats de ville :

- 220 000 € pour la Cité Éducative,
- 200 000 € pour le dispositif de réussite éducative de Châteauroux,
- 213 850 € pour 53 actions du contrat de ville de Châteauroux Métropole et 23 actions du contrat de ville d'Issoudun,
- 50 000 € au titre de « quartiers d'été » (18 actions),
- 10 000 € pour les cordées de la réussite portées par le collège Rosa Parks (Châteauroux).



Le SNU (service national universel) s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant.

Pour la deuxième édition, en 2022, 201 jeunes volontaires originaires d'autres départements ont été accueillis dans l'Indre et 106 indriens ont fait leur séjour dans un autre département. Cette année marque une montée en puissance de ce dispositif connu et reconnu par les jeunes et les acteurs socio-éducatifs qui les accompagnent.

Diverses actions ont été organisées tout au long de l'année pour le droit des femmes et l'égalité femmes-hommes notamment autour de la journée du 8 mars 2022.

Les partenaires se sont mobilisés malgré des restrictions dues à la crise sanitaire :

- forum des femmes sur le thème « L'Égalité, Parité, Mixité », le 8 mars,
- festival « Femmes artistes, femmes d'action », un week-end chez George Sand, les 24 et 25 septembre,
- une journée de sensibilisation pour les ambassadrices et ambassadeurs élèves des collèges et lycées, le 8 mars.



Chiffres clés 2022



360 K€

dans le cadre du plan
de lutte contre la pauvreté



576 PLACES

d'accueil, d'hébergement et d'insertion



280

LOGEMENTS SOCIAUX
du contingent préfectoral attribués



+ de **500**

UKRAINIENS accueillis



1,35 M€

attribués en faveur des
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



213

CONTRATS
« service civique »



694 K€

de crédits spécifiques
CONTRATS DE VILLE



201

JEUNES
VOLONTAIRES SNU
issus d'autres départements
accueillis dans l'Indre



1 000

DIPLÔMES délivrés au titre des
cérémonies patriotiques-remises de médailles



L'accueil des déplacés ukrainiens

Le 24 février 2022 éclatait le conflit en Ukraine, entraînant un déplacement massif de population fuyant la guerre.

Durant l'année 2022, environ 500 personnes ont été accueillies dans l'Indre, dans un premier temps, au centre AFPA de Châteauroux ou au sein de familles indriennes le temps d'effectuer toutes les démarches nécessaires : demande de titre de séjour, évaluation scolaire, prise en charge médicale, recensement des habilités professionnelles et linguistiques. Elles sont ensuite accompagnées vers l'emploi et le logement.

231 autorisations de séjour au titre de la protection temporaire ont été délivrées et 154 d'entre elles ont été renouvelées.

57 jeunes Ukrainiens sont scolarisés : 31 en école primaire et 26 en collège ou lycée.



**L'État dans le
combat pour**

**le plein-emploi
et la
réindustrialisation**



Informer les entreprises et les salariés

Le service d'information en droit du travail fournit, au quotidien, aux salariés et employeurs une expertise de premier niveau en matière de droit du travail.

Après deux années marquées par la crise sanitaire et de nombreuses sollicitations du service (8 150 demandes traitées en 2020 et 7 100 en 2021), **le niveau de sollicitation du service est revenu à un niveau similaire à la période antérieure : plus de 4 500 demandes ont ainsi été prises en charges en 2022 dont 87 % par téléphone.**

L'offre de réponse se développe également sur internet, notamment grâce au Code du travail numérique (www.code.travail.gouv.fr) qui propose des réponses adaptées à différentes conventions collectives, des simulateurs et des modèles de courriers utiles aux salariés et employeurs.

Protéger les droits des travailleurs

Cinq inspecteurs et contrôleurs du travail, répartis sur le territoire, sont assistés par une cellule régionale plus spécialement chargée de la lutte contre le travail dissimulé sous toutes ses formes (URACTI).

Durant l'année, ce sont près de 1 000 interventions auprès des entreprises (dont 480 contrôles) qui ont été réalisées.

Par ailleurs, l'action de l'inspection du travail a porté sur les priorités ministérielles suivantes : lutte contre le travail illégal et contre la fraude au détachement, égalité professionnelle, contrôle des entreprises à risques majeurs (SEVESO ou ICPE), lutte contre la précarité et prévention des risques de contamination par la COVID-19.



Soutenir la reprise économique

L'année 2022 a confirmé la reprise de l'activité économique. Cependant, l'État a maintenu son soutien aux entreprises en matière d'activité partielle, mobilisant 1,8 M€ pour 263 entreprises concernées soit près de 26 000 salariés.

Si 79 entreprises ont déposé un accord d'activité partielle de longue durée (APLD) entre 2020 et 2022, seules 7 entreprises étaient encore couvertes par ce dispositif au 31/12/2022, pour près de 2 000 salariés au total. L'activité partielle de droit commun a concerné 26 112 salariés pour les demandes d'indemnisations payées en 2022.

L'Indre a toutefois enregistré un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) qui s'est finalisé avec 99 suppressions de postes. 101 salariés (152 en 2021) ont été licenciés pour motif économique par 52 entreprises (71 en 2021).

La DDFiP de l'Indre a renforcé en 2022 sa mission économique en élargissant son champ d'action aux entreprises mises en difficulté par

la crise énergétique. Ainsi, une campagne de communication, qui se poursuivra en 2023, a été engagée en 2022 à destination des TPE, PME et grandes entreprises afin de faciliter leur accès aux différents dispositifs d'aides existants.

Par ailleurs, les services de la DDFiP et de l'URSSAF ont tenu 6 commissions des chefs de service financiers (CCSF) afin d'accorder et d'assurer le suivi de plans de règlement de dettes fiscales et sociales, soulageant ainsi la trésorerie des entreprises concernées. Au 31 décembre 2022, la CCSF de l'Indre avait en gestion 7 plans représentant 750 emplois. À titre de comparaison, au 31 décembre 2021, la CCSF de l'Indre avait géré 11 plans représentant 346 emplois.



Faciliter l'accès et le retour à l'emploi

L'année 2022 a consolidé l'effort de relance de l'activité économique des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et la stratégie de croissance issue du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique.

22 structures de l'IAE œuvrent sur le territoire indrien : 8 entreprises d'insertion, 5 ateliers et chantiers d'insertion, 8 associations d'intermédiaires et 1 entreprise de travail temporaire d'insertion. Les structures de l'IAE ont employé 1 176 salariés (soit 341,25 ETP) dont 560 personnes embauchées au cours de l'année et ont bénéficié d'un soutien au titre des aides aux postes de plus de 4,8 M€ de la part de l'État.

En outre, ces structures ont bénéficié du soutien du fonds de développement de l'inclusion (FDI) à hauteur de 58 600 € pour accompagner 8 projets dans leur restructuration, leurs investissements et leurs recrutements... En 2022, 332 personnes sont sorties des structures de l'IAE. 34 % de ces sorties étaient vers l'emploi ou la formation. La plateforme de l'inclusion est maintenant l'outil unique de recrutement des structures de l'IAE.

En vigueur depuis le 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune (CEJ) vient renforcer l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

En 2022, 825 jeunes ont adhéré à ce contrat porté par les trois missions locales de l'Indre et par Pôle emploi. Les missions locales de Châteauroux, Issoudun et Indre Sud ont poursuivi leur accompagnement auprès d'environ 4 000 jeunes : outre les 525 entrés en contrat d'engagement jeune, 1 309 ont suivi un parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et 379 ont travaillé un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). L'État a participé à hauteur de 1,6 M€ pour le fonctionnement de ces trois missions locales.

L'année 2022 acte aussi un retour à une gestion des parcours emploi compétences (PEC) reposant sur le tryptique emploi-formation-accompagnement. Pour le secteur non marchand, le taux de financement de l'État était compris entre 30 et 60 %. 170 contrats se sont concrétisés dont 85 % concernaient des personnes habitant en quartier politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale. Pour le secteur marchand, le taux de financement de l'État s'est maintenu à 47 % et 136 contrats ont été réalisés.

Défendre le monde agricole

Le Gouvernement a annoncé le 31 janvier 2022 un plan de sauvetage doté de 270 millions d'euros pour accompagner la filière porcine qui faisait face à l'une des crises les plus sévères depuis 30 ans, crise en lien avec les conséquences de la crise COVID-19 et l'apparition de la peste porcine africaine en Europe.

Pour l'Indre, ce sont 60 exploitations disposant d'un atelier porcin qui ont été aidées, pour un montant global de plus de 1,2 M€.

Dispositif d'accompagnement mis en place en juin pour accompagner les coûts liés à la hausse des prix de l'alimentation dans les élevages, le plan de résilience alimentaire (308 M€ au national) a bénéficié à 625 exploitations dans le département pour un montant de 1,3 M€.

Le département de l'Indre a connu pour la deuxième année consécutive un épisode de gel tardif en avril. Les productions viticoles, arboricoles et maraîchères ont été impactées. Les différents leviers d'accompagnement ont été mobilisés : fonds d'urgence à la main du préfet pour un montant global de 27 000 euros, dégrèvement des cotisations MSA pour un montant de près de 220 k€, reconnaissance de calamités agricoles pour gel des fruits à noyaux, pépins et à coques, en date du 19 octobre, pour un montant prévisionnel

d'indemnisation de 142 k€, dégrèvement de la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) pour les parcelles impactées.

À partir de mai, le département a également fait face à trois épisodes de grêle successifs, les 22 mai, 4 juin et 19 juin 2022 (cf chapitre précédent).

Enfin, la sécheresse a impacté la production fourragère nécessaire à nos élevages, ainsi que la production piscicole de la Brenne. Le dispositif de calamités agricoles a été activé. La récurrence des épisodes climatiques extrêmes laisse craindre un phénomène structurel et non plus conjoncturel : ce constat plaide pour l'adaptation de nos systèmes de productions agricoles aux aléas climatiques et au changement climatique. Ces orientations sont portées par la nouvelle programmation PAC, à travers la réforme de l'assurance récolte, ainsi que dans les orientations prises dans le cadre du Varenne de l'eau.



Chiffres clés 2022



4 500

SOLLICITATIONS
du service de renseignements
en droit du travail



1 000

INTERVENTIONS de
l'inspection du travail



2 réunions CODEVE
départementaux et

4 réunions CODEVE
territoriaux



1,8 M€ de
SOUTIEN aux entreprises
en matière d'activité partielle



4,8 M€

pour le soutien des
postes au sein des SIAE



825 CEJ



1,6 M€ pour le
FONCTIONNEMENT
des missions locales indriennes



1,3 M€ du plan de
RÉSILIENCE alimentaire

ZOOM SUR...

Le **CODEVE**, outil pour répondre aux difficultés de recrutement

Impulsé par la préfète de région et le président du Conseil régional fin 2021, devant les difficultés de recrutement auxquelles sont confrontés bon nombre de secteurs d'activités, le comité de développement de l'emploi départemental (CODEVE) est décliné, dès le début d'année 2022 dans l'Indre :

- 2 réunions CODEVE départementaux : 26 janvier 2022 et 20 septembre 2022
- 4 réunions CODEVE territoriaux dans les 4 arrondissements consacrés à 7 thématiques :
 - **Châteauroux : centre de relations clients, maroquinerie/confection, maintenance et hôtellerie café restaurant**
 - **Issoudun : transport**
 - **Le Blanc : service à la personne et TPE - Artisanat**
 - **La Châtre : service à la personne,**
- 34 réunions techniques

Les entreprises de chacun de ces secteurs sont systématiquement invitées à participer pour construire une réponse en lien direct avec leurs besoins : qualifier les besoins de recrutement en termes de capacités/compétences, recherche de mutualisations des ressources, améliorer l'attractivité de certains métiers...

Des financements de l'État ont été mobilisés en 2022 pour accompagner des actions de communication et de mises en relation entre entreprises, partenaires et publics sur cinq de ces secteurs d'activité, dont celui de l'hôtellerie-café-restaurant qui bénéficie de l'ambitieuse convention régionale « À table pour l'emploi » signée avec l'UMIH (union des métiers et des industries de l'hôtellerie).



**L'État pour un
aménagement**

**équilibré et
durable du
territoire**



Améliorer l'accès de tous aux services publics

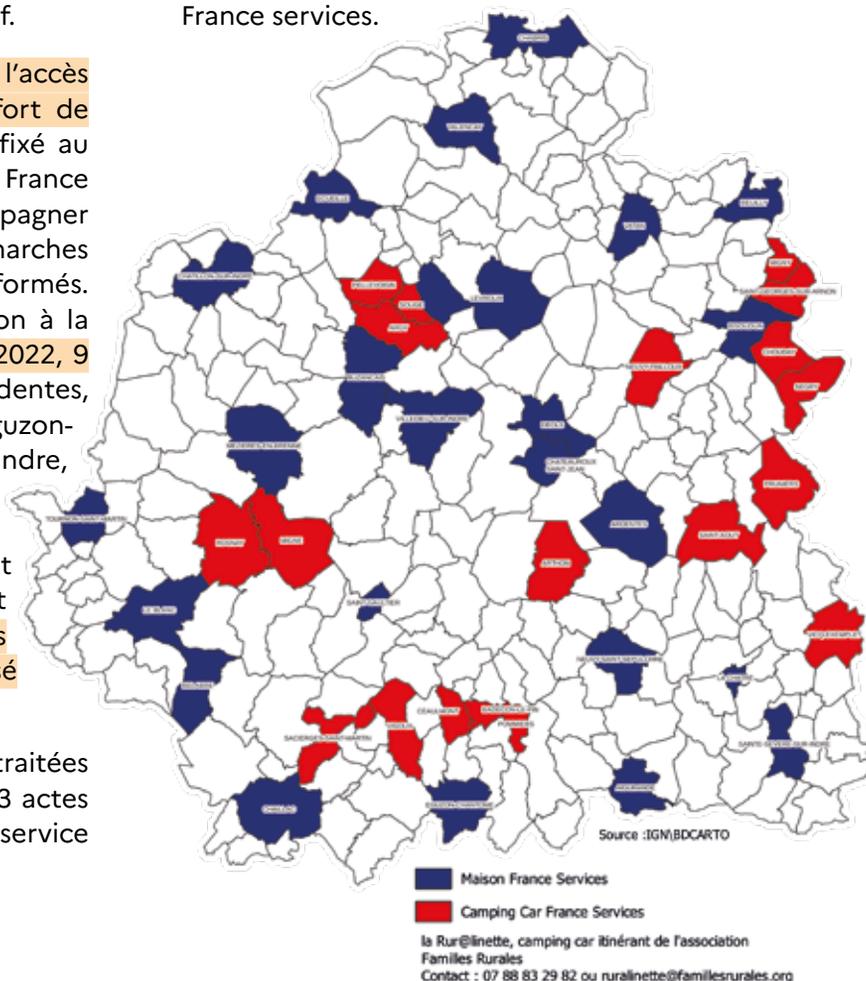
L'État fait de la transparence de la vie publique et de la qualité du service rendu aux usagers ses priorités : baromètre des résultats de l'action publique, Services publics +, labellisation « Qual-e-pref »...

L'ensemble de ces démarches ont pour but d'assurer une homogénéisation de la qualité de services aux usagers sur tous les territoires, tout en s'adaptant aux réalités et spécificités locales. Dans cette dynamique, la préfecture de l'Indre a obtenu le label « Qual-e-pref » le 19 juillet 2022, résultat d'une démarche de qualité exigeante, où les usagers sont placés au cœur du dispositif.

Dans un département rural comme l'Indre, l'accès aux services publics constitue un enjeu fort de cohésion sociale et territoriale. L'objectif fixé au département était de 23 labellisations France services à l'échéance fin 2022 pour accompagner les usagers dans l'ensemble de leurs démarches administratives du quotidien par des agents formés. 15 structures avaient obtenu la labellisation à la date du 31 décembre 2021. Sur l'exercice 2022, 9 nouvelles France services ont vu le jour à Ardenes, Châteauroux (Saint-Jean), Ecueillé, Eguzon-Chantôme, Levroux, Sainte-Sévère-sur-Indre, Villedieu-sur-Indre, Déols et Issoudun. Outre ces France services fixes, un bus France services, « la Rur@linette », dessert 19 communes, une fois par mois, dans tout le département. Fort de ces 25 structures labellisées, le département a donc dépassé l'objectif qui lui était assigné.

En 2022, en moyenne, 121 demandes sont traitées par jour par chaque France service et 4 583 actes sont réalisés par mois au sein des France service indriennes.

Le 16 mars 2022, une rencontre avec les acteurs œuvrant dans le domaine de la solidarité a été organisée pour présenter l'offre France services, les nombreux partenariats locaux déjà établis et en développer de nouveaux. Au 1er juillet 2022, un animateur départemental a pris ses fonctions afin de créer une communauté indrienne d'agents France services.



Soutenir les initiatives des collectivités territoriales

L'État, préfecture et DDT principalement, ont assuré le suivi et l'accompagnement des politiques nationales d'aménagement du territoire, comme les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ou encore le programme Petites Villes de Demain (PVD).

De nombreuses réunions en présentiel et distanciel ont eu lieu en 2022 pour renforcer l'accompagnement technique et financier des collectivités dans leur développement : élaboration et modification de leurs documents d'urbanisme, aides concernant les investissements portant sur les réseaux d'eau et d'assainissement, programmes de travaux de réduction de la consommation d'énergie de leur patrimoine « dispositif Eco-énergie tertiaire », offre de services de la Banque des Territoires, de la gendarmerie... Le succès de ces rencontres a été réel, en moyenne, à chaque réunion, une centaine de participants était au rendez-vous et de nombreuses suites ont été données.

L'État, pour accompagner les collectivités, réalise différents transferts financiers :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée en 2022 aux communes de l'Indre

s'est élevée à 50 201 514 €, en baisse de 0,20 % par rapport à 2021 (- 100 947 €). La DGF de la communauté d'agglomération et des communautés de communes a diminué de 0,90 % entre 2021 et 2022 passant de 16 020 739 € à 15 875 925 €.

- le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement représente 17 465 950 € en 2022 contre 19 904 382 € en 2021. L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre du traitement automatisé du FCTVA via l'application « Alice » pour 133 collectivités en régime « N+1 », dont le département, ce qui limite la charge de travail, simplifie la procédure pour les services des collectivités et permet in fine un paiement plus rapide.

- **le filet de sécurité** : ce dispositif a été mis en place pour permettre au bloc communal de bénéficier d'une avance pour compenser les hausses de dépenses subies en 2022 liées à l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. 35 collectivités du département ont demandé à en bénéficier et se sont vues verser un acompte de 30 % représentant un montant de 246 942 €, soit une dotation globale estimée à 823 153 €.

- **les subventions d'équipement pour soutenir les investissements des collectivités locales** dépassant cette année 23 M€, en hausse de 25,7 % par rapport à 2021 (18,3 M€) ; au premier rang pour les communes et communautés de communes, la DETR avec un montant de 11 027 031 € accordé pour 214 dossiers, représentant un montant global d'investissement de 28 889 120 €. 2 531 379 € ont été accordés au titre de la DSIL à 23 dossiers représentant un total d'investissement de 9 354 353 € et 856 600 € au titre de la DSIL contractualisée pour 5 dossiers représentant 1 753 766 € d'investissement total.

Au titre de la DSID, ce sont 2 342 624 € qui ont aidé 4 projets du conseil départemental d'un montant global de 4 570 833 €.

Le FNADT a subventionné 6 dossiers à hauteur de 4 180 850 € pour un investissement total de 8 976 707 €.

Le FNADT PVD a financé 8 postes de chef de projet PVD « Petite ville de demain » pour un total de 167 356 € ; le FNADT France relance, volet inclusion numérique a soutenu 7 dossiers pour 27 090 € sur un total de 33 861,36 € et le FNADT destination France, 2 dossiers à hauteur de 56 000 € pour un investissement total de 70 000 €. Enfin, 817 913 € ont été accordés au titre des amendes radars et 783 602 € au titre des amendes de police.

- **un fonds exceptionnel pour le financement des opérations de recyclage des friches dans le cadre du plan France Relance** : deux projets de réhabilitation sur l'arrondissement du Blanc ont été soutenus. Au total, depuis le début de ce dispositif, ce sont 5 projets qui ont été accompagnés, pour un montant total de 6 M€, soit une part importante de cette enveloppe régionale.

- **les paiements des actions des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** sont arrivés à leur terme fin 2022 : 3,36 M€ ont été versés dans l'Indre à ce titre.

Améliorer le cadre de vie

Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) contribuent à l'amélioration des logements du parc privé dans le cadre des priorités d'intervention définies par le Gouvernement : lutte contre la précarité énergétique, les fractures territoriales à travers les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain et les fractures sociales ; l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Les subventions mobilisées par la délégation locale de l'Anah se sont élevées à 5,5 M€ d'engagement en faveur de 619 logements, pour un coût moyen de subvention en travaux de 7 349 € par logement. À cela s'ajoute l'investissement de l'Anah via Ma Prime Rénov, qui représente un coût total de plus de 12,1 M€ pour 3 098 logements, soit 3 914 € par logement en moyenne. Grâce à l'animation et au financement du Conseil départemental, le PIG (programme d'intérêt général) permet de déployer les subventions de l'Anah complétées par les aides de l'ensemble des partenaires (Action Logement, collectivités, caisses de retraite...) en faveur du maintien à domicile le plus longtemps possible. En 2022, l'Anah a agréé 294 dossiers autonomie pour 875 k€ de subvention.

La production de logements sociaux neufs soutenue par l'État a vocation à répondre aux besoins en logements de qualité pour les populations les plus fragiles tout en garantissant la maîtrise des charges des locataires. La programmation en logement social de droit commun a atteint un niveau particulièrement élevé en 2022 : l'État a financé 287 logements sociaux, soit + 137 % par rapport à 2021 pour un montant d'aides directes de 966 k€

complétées par des aides indirectes (exonération de la TFPB pendant 25 ans, TVA à taux réduit).

L'accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain par les services de l'État se poursuit en 2022 afin de mettre en oeuvre ce vaste chantier d'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement dans les quartiers prioritaires d'Issoudun et de Châteauroux tout en protégeant les plus fragiles. Sur Châteauroux, le programme d'investissement de 200 M€ sur les quartiers St Jean/St Jacques et Beaulieu porte sur la démolition de 814 logements, 344 reconstitutions, 1 304 requalifications et 679 résidentialisations. Malgré l'épisode de grêle de la fin de printemps qui a perturbé l'activité des bailleurs sociaux, les objectifs de programmation ont été respectés en 2022 avec un taux d'engagement financier du programme de 26 %.

La convention NPRU d'Issoudun a été finalisée fin 2022, la signature intervenant en 2023 pour un montant global de 5,1 M€ d'investissements, dont 898 k€ de subventions ANRU et 938 k€ de prêts Action Logement.

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) participe à la préservation de notre cadre de vie notamment au niveau des espaces protégés par les codes du patrimoine, de l'environnement et de l'urbanisme. En 2022, le nombre de dossiers instruits par l'UDAP s'élève à environ 2 320, dont 150 pour des enseignes commerciales. Contrairement aux idées reçues,

le taux d'avis favorable de l'ABF est d'environ 90 % ; aucun recours n'a été enregistré dans cette période. L'architecte des Bâtiments de France est également sollicité en phase d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et respect du patrimoine. En 2022, 18 dossiers ont été instruits.



Développer notre mix énergétique renouvelable

La dynamique de dépôt des autorisations de projets d'énergies renouvelables (éoliennes, photovoltaïques, méthanisation, hydroélectricité) reste forte en 2022 avec 10 autorisations environnementales uniques pour des projets éoliens déposées (pour 46 mâts et une puissance de 225 MW) et 8 demandes de permis de construire photovoltaïque au sol (pour une puissance de plus de 280 MWc).

Pour l'éolien, 120 mâts sont en service pour une puissance installée de près de 300 MW, 33 mâts supplémentaires sont autorisés mais non construits à ce jour. Une centaine de mâts pour plus de 400 MW sont en instruction (dont les 10 projets déposés en 2022). En fin d'année, plusieurs décisions du Conseil d'Etat et de la Cour administrative d'appel de Bordeaux ont enjoint à la préfecture d'autoriser des projets éoliens, notamment à Pouligny-Saint-Pierre.

La puissance totale raccordée pour l'éolien dans le département est de 315 MW (+ 6 % par rapport à 2021).

Concernant les projets photovoltaïques au sol, 12 projets sont en service pour près de 100 MWc, 8 projets supplémentaires sont autorisés mais non construits pour 113 MWc et 12 parcs sont en cours d'instruction pour 375 MWc (dont les 8 projets déposés en 2022). En plus des près de 550 ha en instruction, une quarantaine de projets sont en développement sur une surface totale proche des 1 500 ha, chiffre qui pourrait approcher un objectif 2050 pour le département (sur la base du SRADDET pour la filière).

Concernant le photovoltaïque, il y a 5 lauréats aux appels d'offres solaire au sol en 2022 pour une puissance totale de 87,8 MWc. La puissance totale raccordée pour le photovoltaïque fin 2022 dans le département est de 157 MWc (+ 140 % par rapport à 2021).

Les projets de méthanisation confirment la montée du mix énergétique indrien avec 2 380 Nm³/h autorisés.

Chiffres clés 2022



1 LABEL « qual-e-pref »



25
FRANCE SERVICES
labellisées



66,1 M€ de
DGF versés aux communes
et EPCI à fiscalité propre



17,5 M€
de FCTVA



35 collectivités
bénéficiaires du
« FILET DE SÉCURITÉ »



23 M€
de SUBVENTIONS
d'équipement à destination
des collectivités locales



12,1 M€
de FONDS ANAH via
Ma Prime Rénov



287
LOGEMENTS
SOCIAUX financés



315 MW
puissance totale raccordée
pour l'ÉOLIEN et
157 MWc
pour le PHOTOVOLTAÏQUE



La Rur@linette, une France Services mobile adaptée aux besoins du territoire

Labellisée le 1^{er} janvier 2022, la Rur@linette, portée par l'association Familles Rurales, constitue la première structure mobile du département.

Elle a été retenue dans le cadre de l'AMI « bus France services » en 2021 et a ainsi bénéficié d'une subvention pour l'achat du camping-car d'un montant de 60 000 €, financé à 50 % par la préfecture et à 50 % par la Banque des territoires.

Elle dessert 19 communes du département.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1er du mois	Vicq-Exemptet	Neuvy-Pailloux	Pellevoisin	Migny	Badecon-le-Pin
2e du mois	Migné	Saint-Août	Argy	Chouday	Ceaulmont
3e du mois	Pommiers	Arthon	Sougé	Saint-Georges-sur-Arnon	Vigoux
4e du mois	Fermeture	Pruniers	Rosnay	Avail	Sacieres Saint-Martin
5e du mois	Vicq-Exemptet	Neuvy-Pailloux	Pellevoisin	Saint-Georges-Arnon	
Dernier jour du mois	Segry				

En 2022, 715 accompagnements ont été réalisés dont 613 ayant nécessité un accompagnement individuel (soit plus de 85 %). Comme pour les autres France services indriennes, les deux opérateurs les plus sollicités au sein de la Rur@linette sont l'ANTS/ ministère de l'Intérieur et la CNAM.



L'État, des équipes au service de tous

PRÉFECTURE



Stéphane BREDIN
Préfet de l'Indre



Nadine CHAÏB
Secrétaire Générale
de la préfecture
Sous-Préfète de Châteauroux



Christelle FUCHÉ
Sous-Préfète
d'Issoudun et La Châtre



Emmanuelle DRIEU-LEMOINE
Sous-Préfète
du Blanc



Céline BURES
Directrice des services
du cabinet

SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET SECOURS



Laurent TEXIER
Commandant du
Groupement de Gendarmerie
Départementale



Stéphane CALIMACHE
Directeur du Service
Départemental d'Incendie
et de Secours



Edouard MALIS
Directeur Départemental
de la Sécurité Publique

DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET UNITÉS TERRITORIALES



Hervé POUYANNÉ
Directeur Départemental
des Finances Publiques



Jean-Paul OBELLIANNE
Directeur Académique des
Services Départementaux de
l'Éducation Nationale



Viviane DUPUY-CHRISTOPHE
Directrice Départementale de
l'Emploi, du Travail, de la Solidarité
et de la Protection des Populations



Rik VANDERVEN
Directeur Départemental
des Territoires



Gerhard SCHELLER
Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine



Dominique HARDY
Délégué départemental de
l'Agence Régionale de Santé
Centre Val de Loire



Frantz ROY
Directeur du service départemental
de l'Office National des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre



Bernard DESSERPRIX
Chef de l'Unité Interdépartementale de la
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Lucie DORCY
Directrice des Archives
Départementales



Place de la Victoire et des Alliés - CS 8053 - 36019 Châteauroux Cedex

 www.indre.gouv.fr

 Préfet de l'Indre

 @Prefet36

Directeur de la publication : Stéphane BREDIN - Rédaction / photographie : les services de l'État de l'Indre
Conception / impression : Alinéa 36